

Réunion régionale Afrique

Gaborone, Botswana

Lundi 8 octobre 2018

Titre des sessions :

8. Commentaires sur les sessions de la matinée et introduction à la discussion sur l'accord post-Cotonou
9. Table ronde sur les relations UE-ACP et UE-Afrique après 2020

Objectif(s)

Ces deux sessions porteront sur le nouvel accord de partenariat UE-ACP après 2020, dont les mandats de négociation des deux parties ont été adoptés et rendus publics au cours des derniers mois.

L'accent sera mis sur les enseignements tirés, sur les phases préparatoires du côté africain en vue des négociations à venir, ainsi que sur la participation de divers membres africains aux négociations et à la mise en œuvre du futur accord de partenariat.

Résultats attendus

- Échanges sur les enseignements tirés de l'accord de partenariat entre les pays ACP et l'UE
- Échange de points de vue entre représentants de l'UE et des pays ACP sur le futur partenariat entre l'UE et l'Afrique dans le cadre de l'accord UE-ACP après 2020
- Commentaires sur la session précédente (session 7 sur les recommandations pour le nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique dans le cadre de l'accord post-Cotonou)

Contexte

Le 29 février 2020, l'accord de partenariat entre l'Union européenne et les 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (accord de Cotonou) expirera. Il s'agit de l'accord de partenariat le plus complet entre des pays en développement et l'UE en matière de coopération au développement, de coopération politique et de coopération économique et commerciale. Dans le cadre de l'accord de Cotonou, la société civile et les gouvernements locaux et régionaux sont considérés comme des acteurs clés de la coopération entre l'UE et les pays ACP. Son expiration en 2020 est l'opportunité de revoir le partenariat et de renforcer la participation de la société civile ainsi que des acteurs locaux et régionaux concernés.

En juin 2018, le Conseil de l'Union européenne a adopté les directives de négociation¹ de l'UE concernant le futur accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP. La 107^e session du Conseil des

¹ EN: [Negotiating directives](#)- FR: [Directives de négociation](#)

ministres des pays ACP, tenue à Lomé, a adopté le mandat de négociation ACP² le 30 mai 2018. Conformément à l'article 95 de l'accord de Cotonou, qui exige des Parties qu'elles entament des négociations dix-huit mois avant son expiration, les négociations ont été officiellement lancées à travers un échange de lettres et de mandats entre les deux parties. Il est prévu que les processus de négociation politique et technique débutent dans les prochaines semaines.

Les discussions menées précédemment dans le cadre du FPD ont mis l'accent sur des aspects essentiels du partenariat UE-ACP, à savoir l'importance de i) traiter l'Afrique comme un seul et même continent, ii) garantir à l'ensemble des parties prenantes un accès égal et au moment opportun aux informations pour pouvoir dialoguer et coopérer, iii) promouvoir le rôle des délégations de l'UE dans la création d'un espace de dialogue, et iv) faciliter la formation de coalitions locales et de forums multi-parties prenantes dont les contributions pourraient être prises en compte dans les négociations de l'accord de partenariat après 2020.

Les discussions porteront sur l'évolution de la coopération au développement et du dialogue entre l'UE et l'Afrique. Les participants se pencheront également sur l'implication de la société civile, des autorités locales et des organisations régionales africaines dans la perspective des négociations à venir et dans le contexte du partenariat entre l'UE et l'Afrique dans le cadre de l'accord ACP-UE après 2020.

Méthodologie

- La **session 8** réunira les rapporteurs des groupes de travail de la session 7 (« Tables rondes : Bilan du sommet UA-UE concernant les questions spécifiques abordées – principaux résultats, implications et recommandations »). Ils feront part de leurs réflexions sur les éléments à inclure dans le nouvel accord de partenariat UE-ACP afin de favoriser la participation de la société civile et des acteurs concernés au partenariat entre l'UE et l'Afrique.
- La **session 9** se déroulera sous la forme d'un dialogue interactif animé par un modérateur, qui permettra aux experts et au public d'échanger sur des sujets et des questions clés. Les recommandations spécifiques et les meilleures pratiques identifiées au cours de la session 8 seront également partagées avec les intervenants et les participants.

² Mandat de négociation ACP sur un accord de partenariat post-Cotonou avec l'Union européenne